Reverdir le commerce mondial

Autor(en): **Tille, Albert**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **36 (1999)**

Heft 1395

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1014748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
20 août 1999 – nº 1395
Hebdomadaire romand
Trente-sixième année

Reverdir le commerce mondial

Le Conseil fédéral doit modérer les ardeurs libérales du secrétariat d'État à l'économie. Il doit donner des consignes claires à ses fonctionnaires qui préparent la réunion ministérielle de l'OMC fin novembre à Seattle. Le libre commerce mondial doit fonctionner dans le respect des plus faibles et la sauvegarde de l'environnement. Les manifestants l'exigeaient de manière musclée lors de la ministérielle de l'an passé à Genève. C'est ce que souhaitent aussi 92% des personnes interrogées par sondage pour le compte de la Déclaration de Berne. Et aujourd'hui une coalition inhabituelle de paysans, de tiers mondistes, de défenseurs de l'environnement et des consommateurs le réclame d'une manière pressante au gouvernement.

La lutte contre le «dumping vert» devrait répondre à des règles précises

L'OMC n'est pas le grand Satan dénoncé par les fondamentalistes casseurs de Genève. Elle compte à son actif de solides règles pour civiliser le commerce mondial et conjurer les dégâts des guerres protectionnistes. Mais ces règles ignorent les répercussions sociales et environnementales de la mondialisation de l'économie.

Les libéraux de stricte obédience affirment que l'OMC ne peut pas prendre en charge tous les problèmes de la planète. Pour survivre, elle doit se limiter à réglementer correctement les échanges commerciaux. Autoriser, par exemple, des sanctions contre un pays pollueur créerait le grave risque d'un «protectionnisme vert». L'Europe ou les États-Unis pourraient alors aisément fouler les principes du libre-échange et barrer la route aux textiles non écologiques de l'Inde ou du Bangladesh.

Une équipe de chercheurs de l'Université de St-Gall prend le contre-pied de cette tendance... en se basant strictement sur la même doctrine libérale. Le fabricant indien de textile qui déverse sans précaution ses eaux usées dans l'environnement bénéficie d'un avantage indu. Il ne paie pas les frais d'épuration. Ses prix n'englobent donc pas les coûts externes de la pollution que doivent supporter ses concurrents. Il pratique un «dumping vert» contraire au libéralisme et doit être sanctionné par l'OMC.

La lutte contre le «dumping vert» devrait répondre à des règles précises pour éviter de tomber dans l'arbitraire. L'OMC imposerait aux producteurs des normes minimales de respect de l'environnement. Leur violation autoriserait le pays importateur à taxer d'un droit de douane punitif le produit fabriqué au mépris de l'environnement. Mais pour éviter que cette sanction des riches ne pénalise les pauvres, la taxe punitive, transformée en taxe correctrice, serait restituée au pays exportateur. Pour financer, par exemple, la construction d'une station d'épuration.

Cette idée vaut mieux qu'un pavé lancé contre les flics genevois.

AT